



<p>Objectifs : développer les capacités motrices de l'enfant. Evoluer ensemble dans un cadre ludique et sans esprit de compétition. Découverte de nouvelles activités sportives. Lieu : Complexe sportif Obligatoire : Se munir d'un certificat médical autorisant la pratique sportive.</p>	<p>La tenue de sport est obligatoire, une tenue confortable, pour la pratique de l'activité sportive. (tee-shirt, short de sport, survêtement, leggings et chaussures de sport) -</p>
<p>Encadrement : Les activités sont encadrées par des animateurs titulaires de diplômes agréés par le ministère de la cohésion sociale de la jeunesse et des sports.</p>	<p>Horaire : Mercredi : 9h00 - 10h30 CE2/CM1/CM2 (2010-2009-2008) Mercredi : 10h30 - 12h00 CP/CE1 (2012-2011)</p>
<p>Organisation : 5 cycles - des activités de 1h15 le mercredi matin. Les éducateurs accueillent les enfants à partir de 8h45 pour le premier groupe et à partir de 10h30 pour le deuxième groupe. Les groupes sont constitués de 48 enfants par tranche horaire</p>	

1/ Ecole Multisports :

2/ Projet d'animation Pédagogiques :

Ces ateliers se déroulent sur un cycle de vacances à vacances, ou à l'année (suivant le projet) avec une progression et une continuité de l'activité. **Us nécessitent une participation régulière de l'enfant et une inscription préalable** (avant chaque période de vacances scolaires) sur le cycle ou à l'année.

3/ L'atelier récréatif :

Les enfants ont la possibilité de jouer librement, de dessiner, se poser calmement... Les animateurs proposent également des ateliers ponctuels.



**4/ Fonctionnement de l'Accompagnement aux Activités Associatives Loubésiennes :
Pour les primaires et maternelles, sauf vacances scolaires**

Remplir correctement la partie « accompagnement aux activités associatives Loubésienne ». L'organisation de ce service nécessitant une très grande rigueur, toute modification d'activité (horaires, lieux, jours) devra impérativement nous être signalée par écrit au minimum 48h à l'avance, et ne pourra être acceptée que si elle est compatible avec l'organisation déjà en place.

Comment nous joindre ?

Centre primaire :	Mercredis / Vacances	Responsable Mme Catteau Delphine	alsh.primaire@saint-loubes.fr	TEL : 05.56.78.92.34 ou 06.13.33.84.33
	Accueil périscolaire	Responsable Mme Maulin Christine	c.maulin@saint-loubes.fr	TEL : 05.56.78.92.34 ou 06.13.33.84.37
Centre de Loisirs maternel :		Responsables Mme Brossard Isabelle Mr Basque Sébastien	alsh.maternel@saint-loubes.fr aps.fontaine@saint-loubes.fr	TEL : 05.56.68.67.10 TEL : 05.56.78.71.82

Assurance :

Nous attirons votre attention sur l'obligation d'être titulaire d'une garantie « responsabilité civile » qui couvre les dommages que peut causer un enfant (soit à autrui, soit aux biens d'autrui) dans le temps périscolaire et/ou extrascolaire. Par ailleurs, nous vous recommandons de souscrire une garantie « individuelle accident » qui interviendra lorsque la responsabilité d'un tiers n'est pas engagée.

Facturation :

Si vous rencontrez un problème avec une facture du Service Animation Jeunesse, vous pourrez le régler :
- soit en vous rendant au Centre de Loisirs Primaire les mercredis de 10h à 18h,
- soit en contactant Mme Catteau Delphine au 06-13-33-84-33, afin de convenir d'un rendez-vous.

Important :

A défaut d'avis d'imposition, il sera automatiquement appliqué le tarif maximum à partir de la facture de septembre

Chers parents,

Afin de simplifier vos démarches administratives, nous vous demandons de lire attentivement ce document, et de respecter les différentes étapes.

Pour un renouvellement, veuillez suivre les étapes 3, 4 et 5 et fournir les documents en bas de page.

Pour les nouveaux dossiers, veuillez suivre toutes les étapes et fournir tous les documents en bas de page.

Nous vous remercions donc de bien vouloir respecter scrupuleusement, les étapes suivantes afin de constituer votre dossier.

Etape N°1 :

- Compléter et signer la **Fiche de Renseignement Famille** (une fiche par famille). 1

Cette fiche est valable de la Petite Section au Collège.

Toute modification devra être signalée par écrit et sans délais, à l'accueil du Centre de Loisirs Primaire.

Etape N°2 :

- Compléter et signer la **Fiche de Renseignement Enfant** (une fiche par enfant). 2

Cette fiche est valable durant l'ensemble de la scolarité de votre enfant.

Toute modification devra être signalée par écrit et sans délais, à l'accueil du Centre de Loisirs de votre enfant.

Etape N°3 :

- Compléter et signer la **Fiche d'Inscription Périscolaire et Mercredis** (une fiche par enfant). 3

Cette fiche est valable pour l'année scolaire.

Etape N°4 :

- Compléter et signer la **Fiche d'Inscription Ecole Multisports** (une fiche par enfant). 4

Cette fiche est valable pour l'année scolaire. (Disponible à partir du 11 juin)

Nous attirons votre attention sur la nécessité absolue de prévenir de tout changement sur l'un de ces documents, afin d'avoir les bons renseignements en cas d'urgence ou d'accident.

Etape N°6 :

RETOURNER IMPERATIVEMENT LES FICHES PRECEDEMMENTS CITEES,
ACCOMPAGNEES DES DOCUMENTS CI-DESSOUS
AU CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE DU 04 AU 22 JUN 2018
AUPRES DE CHRISTINE MAULIN entre 7h -11h et 15h-18h

Documents à fournir impérativement :

Pour un renouvellement :

Attestation d'assurance Responsabilité Civile en cours de validité pour l'année 2018/2019 (nous retourner au plus tard le 15/09/2018)

Relevé annuel 2017 de l'ensemble des prestations de la C.A.F.

N° Allocataire (afin d'avoir accès sur l'utilisation CAF pro pour les revenus 2016).

Certificat Médical pour l'inscription Ecole Multisports

Pour une nouvelle inscription au service animation, joindre les documents ci-dessus et compléter avec :

Photocopie du carnet de vaccination (DT POLIO obligatoire).

Attestation de la Carte d'assuré sécurité sociale.

En cas de divorce ou de séparation, l'extrait du document de justice (passage concernant l'autorité parentale).



Fonctionnement des Accueils Périscolaires Maternels et Primaires :

(Ouverture tous les jours d'école de 7h à 9h et de 16h30 à 19h)

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Comment réserver ?

Deux modes de réservation sont à disposition :

- * Annuelle à remplir sur la [Fiche de Réserve aux activités périscolaires](#).
- * Mensuelle en complétant la fiche de réservation Périscolaire à déposer au centre ou à retourner par mail avant la date indiquée

Comment annuler des réservations ou justifier des absences ?

- Pour toute annulation signalée, au plus tard la veille, vous ne devrez fournir aucun justificatif.
- Pour toutes absences inférieures ou égales à 2 jours : fournir une attestation sur l'honneur ou un mail précisant le motif, avant le 5 du mois suivant.
- Pour toutes absences de plus de 2 jours: fournir un certificat médical, une lettre de l'employeur, un arrêt de travail, un justificatif de congés ou de RTT, avant le 5 du mois suivant.

ATTENTION, LES JUSTIFICATIFS FOURNIS HORS DELAIS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE ET LA TOTALITE DES CRENEAUX DE PRESENCES SERA FACTUREE.

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE	Tranche A	Tranche B	Tranche C
1/2Heure (de 16h30 à 17h, goûter compris)	0.8€	1.2€	1.4€
Heure (de 7h à 9h et de 17h à 19h)	1€	1.6€	1.9€

ATTENTION, POUR TOUTES PRESENCES SANS RESERVATION, LA TOTALITE DES CRENEAUX DE PRESENCES SERA FACTUREE ET UNE PENALITE DE 8€ POURRA ETRE APPLIQUEE.

Organisation des Accueils Périscolaires Maternels et Primaires

1/ Projet d'animation Pédagogiques :

Ces ateliers se déroulent sur un cycle de vacances à vacances, ou à l'année (suivant le projet) avec une progression et une continuité de l'activité. **ils nécessitent une participation régulière de l'enfant et une inscription préalable** (avant chaque période de vacances scolaires sur le cycle) ou à l'année. Les ateliers se déroulent de **17h30 à 18h30 pour les primaires et de 17h15 à 18h chez les maternels**. Les enfants ne pourront pas être récupérés avant la fin de la séance .

2/ L'accueil récréatif :

Les enfants ont la possibilité de jouer librement, de dessiner, se poser calmement... Les animateurs proposent également des ateliers ponctuels. Durant ce temps libre, les parents peuvent venir chercher leurs enfants quand ils le souhaitent entre 17h et 19h

3/ L'Accompagnement Scolaire :

Pour les primaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h30 à 18h30.

Votre enfant sera alors systématiquement inscrit en Accueil Périscolaire, toute absence devra donc être signalée dans les mêmes conditions que pour l'Accueil Périscolaire.

Les actions d'Accompagnement à la Scolarité ont pour objectifs :

- Permettre d'acquérir des méthodes de travail : utilisation des dictionnaires, apprentissage des leçons, exercices, recherches, mémorisation, organisation du travail
- Faciliter leur accès au savoir et à la culture
- Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie
- Apprendre à travailler en groupe, favoriser les échanges.

3 / L'Accompagnement aux Activités Associatives Loubésiennes :

Pour les primaires,

Remplir correctement la partie « accompagnement aux activités associatives Loubésienne » de la fiche N° 3 votre enfant sera alors systématiquement inscrit en Accueil Périscolaire, toute absence devra donc être signalée dans les mêmes conditions que pour l'Accueil Périscolaire.

L'organisation de ce service nécessitant une très grande rigueur, toute modification d'activité (horaires, lieux, jours) devra impérativement nous être signalée par écrit au minimum 48h à l'avance, et ne pourra être acceptée que si elle est compatible avec l'organisation déjà en place.

Fonctionnement des Mercredis et Vacances Scolaires Maternelles et Primaires :

(Ouverture tous les jours d'école de 7h à 19h)

Comment réserver ?

- Compléter rigoureusement le tableau de réservation (disponible sur le Centre de Loisirs de votre enfant ou sur le site anim.jeunesse de saint-loubes) en cochant les cases correspondant aux présences de votre enfant.
- MATIN = présence entre 7h et 11h30 REPAS = présence entre 11h30 et 14h APRES-MIDI = présence entre 14h et 19h.

Comment justifier des absences ?

- Pour toutes absences inférieures ou égales à 2 jours : fournir une attestation sur l'honneur ou un mail précisant le motif avant le 5 du mois suivant.
- Pour toutes absences de plus de 2 jours : fournir un certificat médical, une lettre de l'employeur, un arrêt de travail, un justificatif de congés ou de RTT, avant le 5 du mois suivant.

Comment ajouter des réservations ?

- Jusqu'à la date limite de réservation, joindre le centre de loisirs de votre enfant, il pourra être accueilli sans conditions.
- **Après la date limite de réservation, joindre le centre de loisirs de votre enfant, il sera accueilli que si le quota d'encadrement et les repas réservés en cantine le permettent.**

Tarification :

La tarification des temps d'accueil extrascolaires, est variable selon vos ressources, Pour l'année 2018/2019 :

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Hors Commune
Demi-journée	De 2.2€ à 6.2€	6.2€	7.7€	17€
Journée	De 4€ à 12.6€	12.6€	16€	17,30€

Période de réservation:

PERIODE (Après l'école/date de reprise)	RESERVATIONS OUVERTES	MODIFICATIONS POSSIBLES
Mercredis Septembre — Octobre	<u>Septembre : jusqu'au 24 /08/018</u> <u>Octobre : jusqu'au 21/09/18</u>	
Vacances d'automne Du 20/10/2018 au 05/11/2018	<u>Du 10 Septembre au 30 septembre 2018</u>	<u>jusqu'au 07 octobre 2018</u>
Mercredis Novembre — Décembre	<u>Novembre : jusqu'au 24 /10/018</u> <u>Décembre : jusqu'au 23/11/18</u>	
Vacances de Noel Du 22 /12/2018 au 07/01/2019	<u>Du 12 Novembre au 01 Décembre 2018</u>	<u>jusqu'au 09 Décembre 2018</u>
Mercredis Janvier — Février	<u>Janvier : jusqu'au 21/12/018</u> <u>Février : jusqu'au 24/01/19</u>	
Vacances d'Hiver Du 16/02/2019 au 04/03/2019	<u>Du 14 Janvier au 28 janvier 2019</u>	<u>jusqu'au 02 février 2019</u>
Mercredis Mars — Avril	<u>Janvier : jusqu'au 21/02/019</u> <u>Février : jusqu'au 21/03/19</u>	
Vacances de printemps Du 13/04/2019 au 29/04/2019	<u>Du 11 Mars au 24 Mars 2019</u>	<u>jusqu'au 31 Mars2019</u>
Mercredis Mai — Juin — Juillet	<u>Mai : jusqu'au 21/02/019</u> <u>Juin juillet : jusqu'au 21/03/19</u>	
Vacances d'été (Juillet/Aout) Du 05/07/2019 à la rentrée scolaire	<u>Du 20 Mai au 17 Juin 2019</u>	<u>Juillet : jusqu'au 25 Juin 2019</u> <u>Aout : jusqu'au 12Juillet 2019</u>

